

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Versement d'une contribution au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre de la mobilisation pour l'Ukraine**

Séance du 9 février 2023

Convocation du 3 février 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mmes Sakina Bohu, Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szyrkowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Nadine Lacroix,  
M. Emmanuel Goujon par Mme Florence Presson,  
M. Konstantin Schallmoser par M. Philippe Laurent

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 février 2023

**OBJET : Versement d'une contribution au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre de la mobilisation pour l'Ukraine**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Christian Lancrenon,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1115-1,

Considérant la situation en Ukraine, la mobilisation des habitants et de plusieurs associations locales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Numa Isnard)

DECIDE le versement de 10 000 € au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales).

PRECISE que cette somme est donnée au profit de l'Action Ukraine (FDC numéro 1-2-00263).

PRECISE que cette somme sera imputée au compte 65731 « Subventions de fonctionnement aux organismes publics - État » du budget pour l'exercice 2023.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Lan*